

Le territoire du Yukon: une sous-station agronomique établie en 1917 à Sweet-Creek, Dawson.

CANAL DE LA BAIE GEORGIENNE.

M. HARRISON propose une résolution ainsi conçue:

La Chambre est d'avis qu'il est désirable de reprendre incessamment les travaux d'amélioration des eaux navigables de la rivière des Français, reliant la baie Georgienne au lac Nipissing.

Monsieur l'Orateur, les chambres de commerce de la partie nord de ce pays ont déjà présenté au Gouvernement une résolution le priant d'étudier la question de savoir s'il conviendrait de reprendre ces travaux; une députation composée de représentants du commerce de toutes les parties de l'Ontario s'est adressée au Gouvernement, il y a peu de temps, relativement à ce projet.

La rivière aux Français n'est pas un petit cours d'eau, c'est au contraire une grande voie fluviale, une voie large et à eau profonde, et qui exige de bien faibles améliorations pour se prêter à la circulation des steamers de lac du plus fort tonnage. La navigation n'y est interrompue qu'à trois endroits. Il faudrait donc y construire trois écluses. On désirerait qu'à chacune de ces écluses il fût construit une digue capable de maintenir l'eau à un niveau uniforme, pour les besoins de la navigation, et de fournir de l'énergie électrique. D'après le rapport de l'ingénieur on pourrait obtenir, de cette source, l'équivalent de 35,000 chevaux-vapeur. Or, des compagnies minières exploitant des mines de nickel ont offert \$26 par cheval-vapeur, comme étant un prix raisonnable. Même à \$25 par cheval-vapeur, cette source d'énergie produirait \$875,000 de revenu par année, c'est-à-dire de quoi solder l'intérêt de la somme que la construction du canal tout entier aurait coûté. Les chiffres apparaissent dans la plaquette ont été puisés dans le rapport même des ingénieurs du Gouvernement, et bien qu'on ait ajouté 25 p. 100 par rapport à l'augmentation du prix des matériaux et de la main-d'œuvre, on constate que le revenu provenant de cette source serait suffisant et même beaucoup plus que suffisant pour assurer la solde de l'intérêt total. A proprement parler, il s'agit donc, non pas d'une dépense, mais d'un placement qui produirait un revenu net dès le début des opérations.

Dans la région de Sudbury, où l'exploitation du nickel est déjà développée, on utilise 37,500 chevaux-vapeur. La International Nickel Company va en utiliser en-

[L'hon. M. Crerar.]

core 12,000, mais elle va produire cette énergie au moyen de son propre outillage. Il s'établit d'autres maisons d'industrie, comme, par exemple, la British American Nickel Corporation; et il ne faut pas oublier que le gouvernement britannique a souscrit 80 p. 100 du capital de celle-ci, qui est, par conséquent, une corporation purement britannique.

Comme elle ne pouvait se procurer, dans cette région, l'énergie dont elle avait besoin, elle s'est vue obligée d'établir sa raffinerie ailleurs.

L'hon. M. MURPHY: Où l'a-t-elle établie?

M. HARRISON: Elle voulait d'abord l'établir à Sudbury, mais elle en a été incapable parce qu'elle ne pouvait trouver là toute l'énergie motrice nécessaire. Voilà pourquoi elle l'a établie à Hull. Nous avons donc perdu l'occasion de la retenir chez nous, mais nous ne voulons pas continuer de mettre obstacle à notre progrès industriel.

La seule grande source d'énergie de cette région qui ne soit pas encore exploitée, c'est la rivière des Français, et elle est entièrement entre les mains du Gouvernement fédéral, attendu que son exploitation est subordonnée à la construction d'une voie fluviale navigable. Le nouvel Ontario n'a pas hésité à dépenser de fortes sommes pour l'exploitation de l'énergie électrique. L'argent consacré à cette fin par des particuliers représente déjà un total de \$37,000,000, et l'on est prêt à s'assurer encore de l'énergie partout où l'on peut en trouver. Cependant, comme la source d'énergie dont il est question ici ne saurait être développée par la Commission hydro-électrique ou par des particuliers, et comme les installations actuelles en ont besoin et que l'impossibilité de s'en procurer davantage empêche l'établissement de nouvelles usines, nous pensons que le gouvernement fédéral devrait agir sans retard. Cette région mérite qu'on mette cette source d'énergie à sa disposition et qu'on ouvre en même temps une voie navigable; cette partie-là de l'Ontario a grandement besoin de ces deux améliorations. L'établissement d'une voie navigable serait, pour ce territoire, d'un avantage incalculable au point de vue économique. Le nouvel Ontario a eu à souffrir de ce qu'il n'avait qu'une seule ligne de chemin de fer de quelques centaines de milles pour le relier aux centres d'approvisionnement du sud.

L'ancienne partie de l'Ontario possède plusieurs chemins de fer et des communi-